

### XXXIII.

*Le Prince d'Orange à Wesenbeke. Il faut s'emparer des villes de Deventer et d'Utrecht, avant d'attenter à celles de Woerden, Gouda et Buren. Achat d'arquebuses. — Brit. Mus. Cotton Mss. Galba C. IV, (90)94. Publ. par Kervijn l. c. p. 89.*

1570, le 26<sup>e</sup> Octobre.

—

Wesenbeke, Ayant hier receu voz lettres du 20<sup>e</sup> de ce mois, j'ay esté fort joyeux d'entendre p[ar] icelles ce que m'avez mandé de la bonne affection de[s] inhabitants de la ville de Woerden, suyvant la relati[on] que certains députez d'illecq comme me dictes vous ont faict. Et se doibvent partant bien asseurer, que puisque maintenant ilz veulent embrasser ceste cause commune d'ung coeur et couraige si alaigre, que de ma part je n'espargneray, et moins encoire plaindray peine ou travail, que (selon les moyens qui me restent) je puisse endurer pour à ce les ayder et assister. Mais comme par mes dernières du XXij de ce mois, vous aurez amplement entendu mon inten[tion] sur l'exécution des affaires susdis je n'en feray i[cy] redite, me remectant à ce que aurez veu par icelles. Et vous diray icy seullement que me samble encoires le mellieur et plus seur sera de practycquer premièrement les principalles et plus importantes, que par mesdictes dernières je vous ay nommé, pour par ce moyen d'icelles povoir tant mieu[lx] secourir celles de Woerden, Gouda, Buren et aultres que me dénommez, car vous sçavez assez combien devant tout est nécessaire d'avoir un pas

ouvert et assuré, pour en tous événemens et à toutes occasions les pouvoir secourir. Ce que je ne voya point que se puisse aucunement faire si premièrement ne soyent assurez de Deventer et Utrecht, encoires qu'il soit ainsi, comme aussi vous me l'escripv[ez] et fort bien, que lesdis villes, Woorden, Gouda et Bueren, soyent de bien grande importance, mais pour estre si près de ladite ville d'Utrecht et mesmes derrière icelle, je ne sçauroya trouver bon de la practycquer dès maintenant, par ce qu'ostant cela descouvert, l'ennemi se pourroit tant plus asseurer de la ville d'Utrecht, de laquelle y auroit alors tant moins d'espoir, et à nous seroit par là osté tout moien de pouvoir secourir celles de Worden, Goude, Bueren et aultres, ainsi que par vous sçaurez facilement considérer. Et pour les secourir du costé de la mer cela est trop incertain et mal assuré. N'estant aussi bonnement crédible pour plusieurs raisons qu'estant ceste entreprinse effectuée ainsi et en la manière que me dictes la chose peusse demeurer longuement secrète, car vous sçavez la muabilité des hommes et principalement du populaire. Par ainsi suis encoires d'oppinion que le mellieur sera d'en user comme par mesdis dernières je vous ay escript, et entretenir cependant ceulx dudit Woorden, Goude et Bueren, et aultres samblables à ce qu'ilz demeurent en si bonne affection, jusques à ce que en temps opportun ilz en seront par moy requiz, et que cependant l'on s'advise pour par tous moyens possibles s'emparer de Deventer et Utrecht, ainsi que je vous ay mandé.

A quoy me samble ne pourroit que fort bien servir de sçavoir ce que sur ce pourront avoir apprins, et vous voudront déclarer ceulx qui vous ont mandé d'aller vers eulx à Leyden, suyvant que Mre. Nicollas Camerlynx<sup>1</sup> vous a rapporté, par quoy ferez bien de chercher quelque moyen pour le sçavoir et m'en donner incontinent après advis pour selon ce me régler.

<sup>1</sup> Conf. de cette correspondance No. III (p. 13).

Ce m'at aussi esté bien grand contentement d'entendre la bonne affection allendroict ce mesme faict de ceulx de Delft, mais m'esmerveille qu'ilz insistent si fort à ce que je me mecto premièrement en campagne, veu que cela seroit leur entière ruine. Parquoy les remerchiant de ma part, leur ferez cela entendre au mieulx que pourrez, les induisant à ce qu'ils demeurent en ceste affection pour en temps propre se rendre avecq les aultres.

J'ay de mesme fort volontiers entendu les bons devoirs que faict le Sieur de Drunen, allendroict Mre Estienne van den Berch. Et si de cela et aultres l'on pourroyt tirer quelque bon fruyet les choses s'accommoderoyent tant mieulx comme bien amplement je vous ay faict entendre par mesdites dernières (joinct lesquelles vous aurez aussi receu les lettres que à votre instance j'ay escript aux collecteurs de Couloigne, et du quartier où vous estiez, si cela y puist aider. Car aultrement ilz se doibvent bien assurer, qu'il m'est impossible de leur promectre quelque chose.

Touchant le marchié qu'avez conceu avecq Aert Verbeke pour les deux mille harquebouzes avecq leurs flasques<sup>1</sup> à cinquante six patars<sup>2</sup> chacune harquebouze avecq sa flasque, je ne le trouve déraisonnable, moyennant que la marchande se fasse bonne, assçavoir les harquebouzes toutes samblables à celles qu'il m'a icy envoyé, et les flasques de boys et couvertz de cuyr. Et en ce pourrez regarder de convenir plus avant avecq luy, après avoir trouvé quelque moien pour le payer aux termes que m'escrip[vez]. Et cependant j'escripveray aussy volontiers pou[r] luy à Basius et Reynier Cant, pour son remboursement de ce qu'on luy doibt, pour le passé. Mais si je me desfurniz de l'argent qui me pourra venir de ce costé-là, je seray destitué d'aultant de moyens pour ce qui se pourroit offrir. Par quoy si comme je vous ay si amplement escript par mes dernières

<sup>1</sup> Kruitzakken. — V. aussi No. XXX de cette correspondance.

<sup>2</sup> Patard, ancienne monnaie, ayant cours en Artois. La valeur équivalent à celle de notre „braspenning" (= 11 duiten).

les villes n'y fournissent quelque somme pour le commencement, l'on aura tant plus de peine pour effectuer quelque bon oeuvre. Et sur ce je prieray Dieu vous avoir Wesebeke en sa très-sainte garde. Escript à Dillenberch ce XXV<sup>e</sup> jour d'Octobre 1570.

Vostre bon amy  
GUILLAUME DE NASSAU.

